

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	Olivier PRODHOMME	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	053Z1029	Olivier Prodhomme
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE COSSEEN SAS Za des platanes 53230 - COSSE LE VIVIEN	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S053Z094	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/02/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	Yannick BOURGEOIS	Yannick Bourgeois

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
Commentaires			
Bonne méthodologie excepté un point de la fonction 7.			
DECISION : FAVORABLE		PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	12/02/2028

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Olivier PRODHOMME



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CS-720-QV Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 07/01/2009 N° PV : 26068405

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25063135	13/02/2025	RAS
25063309	26/02/2025	RAS
25063446	06/03/2025	RAS
25063575	13/03/2025	RAS
25063906	03/04/2025	RAS
25064143	18/04/2025	RAS
25065669	25/07/2025	RAS
25065788	01/08/2025	RAS
25066548	06/10/2025	RAS
25067174	14/11/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Olivier PRODHOMME



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels 1.2.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ Mauvaise réalisation du point 7.1.5. Airbag : Cohérence du voyant activation / désactivation de l'airbag passager.	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Olivier PRODHOMME



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

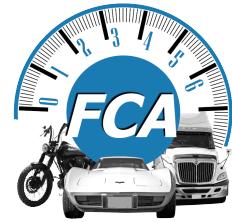
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME
--	---	----------

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Olivier PRODHOMME



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.